

STATION MULTI-ÉNERGIES

À Grenelle, une station-service du futur

BioGNV, hydrogène, électricité, SP95-E10 : une station d'avitaillement multi-énergies sera construite en bordure de la Seine, à proximité du pont de Grenelle dans le 15^e arrondissement de Paris. Une première mondiale au service des automobiles, des poids lourds et même des bateaux. La Sem Sigeif Mobilités est partie prenante dans ce projet piloté par Sogaris, avec Air liquide, Total, Enedis et GRDF.

Illustration de la future station-service du pont de Grenelle, qui doit ouvrir ses portes en 2022... Sigeif Mobilités est partie prenante dans ce projet unique en son genre.



À l'origine de cette station, un appel à projets innovants, « Réinventer la Seine », lancé par la mairie de Paris, la métropole Rouen Normandie et la communauté de l'agglomération havraise.

Vingt projets ont été sélectionnés, dont celui de station multi-énergies et socle de logistique urbaine fluviale porté par Sogaris, Sem spécialisée dans la logistique urbaine, avec la Sem Sigeif Mobilités, Air liquide, Total, Enedis et GRDF.

Une première mondiale

La station multi-carburants s'inscrit dans l'objectif parisien de neutralité carbone en

2050. La circulation automobile étant régulièrement à l'origine de pics de pollution, améliorer les mobilités est une des priorités de la ville. La future station-service du pont de Grenelle s'inscrit ainsi dans un vaste projet d'aménagement, avec un port urbain et un pôle d'enseignement supérieur.

Une vitrine de la transition énergétique

L'enjeu est double : renforcer l'attractivité et le rayonnement du port tout en en faisant une vitrine de l'innovation. L'emplacement est idéal. Comment mieux illustrer la transition énergétique qu'avec ce site ?

Dépôt de charbon au sortir de la Seconde Guerre mondiale, il est aménagé en parc de stationnement avec stations-services en 1981. Pour devenir d'ici 2022 un centre multimodal, distribuant des carburants propres... Il s'agira en effet de la première station publique multi-énergies propres au monde : hydrogène, bioGNV, électricité, essence sans plomb SP95-E10 (10% d'éthanol).

Une station-service pour tous les véhicules, bateaux compris

La logistique urbaine fluviale générera une importante activité. De fait, les véhicules nécessaires à la distribution locale (13% de l'approvisionnement des habitants vient de la Seine) ou ceux chargés de la collecte des déchets seront les premiers utilisateurs de la station, contribuant à sa rentabilité. D'autres clients sont déjà identifiés, telle la flotte de taxis à hydrogène Hype.

Long de 90 m, le plan d'eau accueillira la plupart des bateaux naviguant sur la Seine. Ceux-ci utilisent encore aujourd'hui en majorité du diesel mais font face à une réglementation environnementale de plus en plus exigeante, visant aussi à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Outre les classiques équipements d'entretien (lavage, gonflage et nettoyage interne), la station sera aussi *waterproof*, c'est-à-dire capable de résister à des inondations sans dommages majeurs.

Économie circulaire : des carburants produits localement

Véritable service de proximité, le site produira une large part des énergies qui y seront vendues. Abritant un futur espace d'enseignement supérieur de 7500 m², un bâtiment à énergie positive fournira l'électricité, tandis que l'hydrogène sera produit par électrolyse de l'eau. Enfin, même si la production ne sera pas assurée *in situ*, faute de place, le biométhane (bioGNV) sera issu des déchets organiques collectés dans les arrondissements de proximité.

Les travaux devraient démarrer en 2019, pour une livraison complète du site (bâtiment, station-service...) attendue en 2022.

Le plan climat de Nicolas Hulot vise la neutralité carbone en 2050

Début juillet, Nicolas Hulot a détaillé un nouveau « plan climat pour la France », qui décline plusieurs objectifs, dont celui de la neutralité carbone en 2050. Pour le ministre de la Transition écologique et solidaire, il s'agit de faire de l'accord de Paris (COP 21) un moteur pour améliorer le quotidien des Français et le développement de l'économie verte.

Présenté comme une « colonne vertébrale à laquelle on pourra ajouter des vertèbres », ce plan climat entend accélérer l'application opérationnelle de l'accord de Paris en dépassant ses objectifs initiaux. L'enjeu écologique est aussi économique. Pour faire de la France le numéro un de l'économie verte, Nicolas Hulot entend accueillir des chercheurs spécialistes du climat ou faire de Paris une « capitale de la finance verte ».

Neutralité carbone en 2050

Principal changement de cap annoncé : la France vise désormais la neutralité carbone en 2050, alors qu'elle entendait jusqu'à présent diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre à cette date. En découlent plusieurs mesures visant la fin des énergies fossiles : interdiction de tout nouveau projet d'exploitation d'hydrocarbures (et non-renouvellement des concessions existantes) afin qu'au-delà de 2040 la France n'en produise plus, arrêt progressif de la production d'électricité à partir de charbon (il reste quatre centrales), réduction de la consommation de produits qui contribuent à l'abattage des forêts tropicales. Enfin, un prix du carbone supérieur à 100 euros la tonne d'ici à 2030 sera défini par la loi de finance 2018 et étendu aux gaz HFC.

Énergies renouvelables : simplification administrative et autoconsommation

Faisant état d'un retard dans l'application de la loi TEPCV, une accélération du développement des énergies renouvelables est annoncée, avec de nouveaux appels d'offres, pour atteindre l'objectif de 32 % d'énergies renouvelables en 2030, mais aussi des mesures de simplification (énergies en mer, géothermie, méthanisation) pour réduire le temps de développement des projets. En outre, Nicolas Hulot souhaite développer l'autoconsommation d'énergie, présentée comme une consommation responsable. À cet effet, « l'État soutiendra les quartiers ou les zones rurales qui souhaitent produire et consommer leurs propres énergies renouvelables, comme le biogaz, ou l'énergie solaire ».

2040 : la priorité est donnée aux véhicules propres

L'annonce la plus spectaculaire est celle de la fin de la vente des voitures essence ou diesel en 2040. L'échéance peut sembler lointaine, d'autant plus que des pays comme l'Inde ou la Norvège ont des objectifs similaires mais bien plus proches : respectivement 2030 et 2025. Conjugée avec la convergence de la fiscalité entre le diesel et l'essence avant 2022, cette approche engage néanmoins la France et ses constructeurs automobiles dans un nouveau modèle, ce qui constitue un véritable tournant. L'approche environnementale doit permettre d'« améliorer le quotidien de tous les Français », précise le ministre de la Transition écologique et solidaire, ciblant ici les transports et le logement.

Pour aider les plus modestes à changer de véhicule, le Gouvernement allouera une prime à la transition qui favorisera l'achat de véhicules neufs ou d'occasion, moins polluants et plus économes en carburant, en fonction de l'évolution de la fiscalité écologique.

Un ambitieux plan de rénovation thermique

Le volet logement du plan climat semble le plus ambitieux. Constatant qu'il existe aujourd'hui près de 7 millions de passoires thermiques, le Gouvernement prévoit de les éradiquer en dix ans, soit 700 000 par an, un chiffre largement au-delà des engagements d'Emmanuel Macron dans son programme présidentiel (500 000 rénovations thermiques), et, surtout, des 250 000 à 300 000 portées chaque année par l'Anah et les autres acteurs.

En dépit de leurs efforts conjugués, ceux-ci se heurtent en effet à plusieurs difficultés, dont celles non négligeables de l'identification des ménages et de l'obtention de leur accord pour de tels projets, même lorsque la participation financière est très faible. Le dispositif sera détaillé en janvier 2018 : pour être efficace, il devra tenir compte de cette réalité sociale.

Compteur Gazpar : le développement s'accélère

L'installation des compteurs de gaz communicants est entrée dans une nouvelle phase avec la fin du dispositif pilote en avril 2017, préalable à la généralisation, attendue en 2022. 11 millions de Français sont concernés. En Île-de-France, quelque 61 712 compteurs avaient été installés, fin juin, ainsi que 110 concentrateurs.

Par-delà ces chiffres, GRDF se félicite des résultats observés. Grâce à une montée en charge progressive, le déploiement est maîtrisé, notamment pour ce qui concerne la sécurité et la satisfaction des usagers (85 %) chez qui les premiers Gazpar ont été posés. En outre, GRDF observe un taux de performance de la chaîne communicante (collecte des données) très satisfaisant : 97 %.

Dans le périmètre du Sigeif, le déploiement s'est accéléré depuis le début de l'été, avec pour objectif l'installation de 137 000 compteurs fin 2017. Sogetrel, Codice ou SLTP, les sous-traitants retenus par GRDF, interviendront à Alfortville, Arcueil, Chennevières-sur-Marne, Épinay-sur-Seine, Ivry, Maisons-Alfort, Saint-Ouen, Sceaux, sans oublier les universités Paris XIII et Paris XII.

GRDF poursuit la concertation avec les communes et les bailleurs, à la fois pour sécuriser les conventions d'hébergement et pour la diffusion d'outils de communication, destinés à favoriser le déploiement auprès des usagers.

Jean-Jacques Guillet recevant de Christian Farrugia, directeur Clients-Territoires Île-de-France de GRDF, le nouveau compteur Gazpar, actuellement en cours de déploiement en Île-de-France.



Efficacité énergétique : de nouveaux outils pour maîtriser sa consommation

Payer moins et consommer mieux : le groupement de commandes du Sigeif permet à la fois d'obtenir des prix du gaz très avantageux et d'accéder à des services pour connaître son patrimoine et en améliorer l'efficacité énergétique. C'est dans ce cadre que la commission d'appel d'offres (CAO) du Syndicat a attribué deux lots d'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'un pour les bâtiments existants, l'autre pour les bâtiments neufs ou en rénovation lourde.

Créé en 1986, le cabinet de conseil en ingénierie et développement durable Inddigo emploie quelque deux cents personnes. Il compte de nombreuses collectivités parmi ses clients. Ces marchés lui ont été attribués pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

Des missions enrichies et diversifiées

Une trentaine de prestations distinctes sont désormais accessibles dans le cadre du groupement de commandes, de l'audit énergétique jusqu'aux mesures de qualité de l'air. Y figurent aussi des missions nouvelles : préparation à l'équilibrage des réseaux hydrauliques, mise en place d'un *intracling*, outil de financement des travaux d'efficacité énergétique, assistance dans la réalisation de travaux de rénovation d'équipements techniques, modélisation des informations du bâtiment ou maquette numérique...

Ces prestations se déclinent en neuf volets :
> Bâti existant : exploitation, maîtrise de la demande d'énergie, énergies renouvelables,

conception et assistance dans la réalisation de travaux de rénovation, qualité de l'air intérieur.

> Neuf ou rénovation lourde : programmation, conception, exécution, réception.

Des prix compétitifs

Certaines de ces prestations permettent aux membres du groupement de répondre à des exigences réglementaires renforcées. Il en est ainsi de la qualité de l'air intérieur, avec deux outils spécifiques : évaluation qualitative des moyens d'aération, conformément à l'arrêté du 1^{er} juin 2016, et campagne de mesure de polluants au sein d'un bâtiment.

En outre, ces prix obtenus par le groupement, déjà très compétitifs, peuvent être minorés jusqu'à 25% grâce à une aide du Sigeif, ouverte aux communes de ce syndicat, dans la limite de 500 euros par bâtiment. Il s'agit donc d'une prestation particulièrement utile pour les acteurs concernés par cette nouvelle obligation.

Des prestations conçues au plus près des besoins

Lors des précédents marchés, les prestations d'efficacité énergétique avaient rencontré un vif succès, avec plus de 2 millions d'euros de commandes. Les adhérents du groupement avaient alors plébiscité les audits énergétiques du patrimoine existant, les diagnostics d'exploitation de chauffage ainsi que le contrôle et la réception des bâtiments neufs.

De fait, le marché nouvellement attribué repose largement sur les besoins des membres, mesuré à la fois par une enquête de satisfaction du Sigeif (avec un taux très favorable de 9,4 sur 10), les propositions d'un groupe de travail dédié et la présence de personnalités qualifiées au sein de la CAO. Les sessions de formation proposées par Inddigo, dans le cadre du marché groupé, permettront également de favoriser une montée en compétences des membres sur ces sujets très techniques.

Afin de parfaitement coordonner leurs initiatives dans la mise en œuvre de la transition énergétique, les cinq grands syndicats d'énergie d'Île-de-France (Sigeif, Sipperec, SDESM, Sey 78 et SMDEGTVO) ont créé un « pôle énergie Île-de-France ». Par sa souplesse, cette entente intersyndicale, telle que prévue dans le CGCT, favorise la coopération tout en permettant à chacun de ses membres d'agir sur son propre territoire. Des pôles régionaux similaires ont déjà été constitués à l'initiative des syndicats d'énergie, en régions Centre, Pays-de-Loire, Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté...

Optimisation des missions

En partageant l'expertise technique, juridique et financière de ses membres, le pôle énergie Île-de-France appuiera ces derniers dans l'optimisation de leurs missions, qu'il s'agisse de distribution rationnelle de l'énergie, de production décentralisée, d'efficacité énergétique ou de nouvelles mobilités.

Parmi les premières actions envisagées figurent des formations spécifiques, des contrôles coordonnés des concessionnaires, des outils de connaissance et de planification des investissements... Enfin, ce nouveau pôle favorisera le dialogue avec le Conseil régional, chef de file en matière de transition énergétique, tout en contribuant, en liaison avec les services de l'État, à la rationalisation de la carte des AODE en Île-de-France.

Vingt-huit communes bénéficient du conseil en énergie partagé

Sept villes ont récemment rejoint le dispositif de conseil en énergie partagé (CEP) proposé par le Sigeif, portant le total à vingt-huit sur les quarante éligibles.

Visant les communes de moins de dix mille habitants, le conseil en énergie partagé permet à celles-ci de disposer des compétences d'un technicien spécialisé pour analyser leurs consommations et dépenses énergétiques, qu'il s'agisse des bâtiments, de l'éclairage public ou des véhicules municipaux. Une fois le diagnostic établi, le CEP propose des mesures correctrices, assorties, le cas échéant, de la récupération de subventions pour financer les travaux.

9 novembre 2017 : journée d'information sur la mobilité propre

Sous l'égide du « pôle énergie Île-de-France » (voir ci-contre), le Sigeif, le SDESM et le Sipperec organisent, le 9 novembre prochain, une journée d'information sur le thème de la mobilité propre.

Ce sera l'occasion pour les élus de faire le point sur la mobilité électrique et le développement du GNV et du bioGNV dans les transports en Île-de-France, ainsi que sur l'évolution des technologies et des comportements des utilisateurs.

La table ronde de conclusion, avec les présidents des syndicats, permettra d'aborder les aspects financiers et politiques de la mobilité propre en Île-de-France.

Réservez d'ores et déjà cette date !

Fin des tarifs réglementés du gaz

Dans une importante décision, datée du 19 juillet 2017, le Conseil d'État a annulé un décret de mai 2013, considérant que les tarifs réglementés du gaz sont désormais incompatibles avec le droit européen. Saisi par l'Anode – une association de fournisseurs concurrents d'EDF et d'Engie –, le Conseil d'État a observé que les TRV ne répondaient plus à des motifs d'intérêt général, soulignant même qu'ils constituaient « une entrave à la réalisation du marché concurrentiel du gaz ».

Cette décision est cependant assortie d'une certaine prudence quant à son application. Ainsi, le Conseil d'État a exclu toute rétroactivité, car celle-ci aurait posé d'importants problèmes à Engie, tant financiers qu'en termes de procédures contentieuses. Les « *incertitudes graves d'une annulation rétroactive concernant plusieurs millions de consommateurs* », est-il précisé.

Cette décision en augure-t-elle une autre visant cette fois l'électricité, où perdurent les tarifs bleus? Auditionné au Sénat, Nicolas Hulot a évoqué des « *injonctions de Bruxelles (...). On peut faire en sorte que ça soit lissé dans le temps, mais nous avons déjà repoussé l'échéance, et il en va du gaz comme de l'électricité : à un moment ou à un autre, il faudra s'y plier* ».

De fait, une directive européenne consacrée à l'énergie, dite *Winter package*, prévoit la suppression de tous les tarifs réglementés; sa transposition est attendue pour 2019 ou 2020. Néanmoins, le Conseil d'État a pris soin de préciser que l'électricité, à la différence du gaz, constituait un produit de première nécessité.

Japon : redémarrage des réacteurs

Au Japon, le redémarrage des unités nucléaires se poursuit, au rythme des travaux de sécurisation puis des contrôles de l'autorité de sûreté nucléaire (NRA). Cinq sont aujourd'hui en fonctionnement et dix-neuf autres suivent la procédure de la NRA, dont celles d'Ohï (deux réacteurs) et de Genkai, dont les plans de construction pour renforcer les installations viennent d'être approuvés.

États-Unis : le nucléaire à l'arrêt

Il ne reste plus qu'un seul réacteur nucléaire en construction aux États-Unis, celui de Westinghouse, en Géorgie...

En effet, début août, le projet de construction de la centrale de VC Summer (deux réacteurs), en Caroline du Nord, a été stoppé. Les travaux étaient pourtant bien avancés, 40% du site étant déjà construits. Mais, face à une facture (quelque 20 milliards de dollars) doublée par rapport à ce qui était prévu et un retard estimé à cinq ans, les opérateurs Santee Cooper et Scana Corporation ont jeté l'éponge. Surtout que, au regard des coûts de production du gaz de schiste, environ dix fois moindres, le nucléaire n'est plus rentable.

Selon Bloomberg, la moitié des centrales perdent de l'argent, ce qu'illustre la faillite de Westinghouse, hier fleuron convoité du secteur. De fait, la part du gaz dans le mix électrique ne cesse de progresser, représentant désormais 34%, contre 30% pour le charbon et seulement 20% pour le nucléaire.

Gaz : vers un marché unique fin 2018

Peu à peu, le marché unique du gaz français prend forme. À ce jour, la France compte deux périmètres d'équilibrage : nord et sud, gérés par GRTgaz, en association avec TIGF pour le quart sud-ouest. Il y en avait huit en 2003. Le rapprochement des zones d'équilibrage favorise la fluidité des échanges, donc la dynamique du marché de gros. Pour ce faire, d'importants travaux sont en cours : doublement de l'artère Val de Saône (un chantier de GRTgaz de 700 millions d'euros), renforcement de la station de compression d'Étrez dans l'Ain (GRTgaz), doublement du gazoduc Gascogne-Midi reliant les Landes aux Bouches-du-Rhône, création d'une artère entre Lussagnet et Barran (TIGF et GRTgaz), avec aménagement de deux stations de compression. Ces travaux devraient être terminés en novembre 2018. Succédant aux PEG (points d'échanges gaz), cette zone unique serait alors opérationnelle, sous le nom de « Trading Region France ».

2016 : dérèglement climatique record

Une étude de l'agence américaine océanique et atmosphérique (NOAA) et l'American Meteorological Society (AMS) fait de 2016 une année noire pour le réchauffement climatique, qu'il s'agisse des températures, de la montée des océans ou des concentrations de gaz à effet de serre, lesquels ont tous atteint des niveaux record.

En Inde, une vague de chaleur, atteignant 44°, a causé la mort de trois cents personnes. Le nombre de tempêtes tropicales s'est également accru. La fonte des glaces a conduit à une élévation de 82 mm du niveau des océans, par rapport à la moyenne enregistrée en 1993. Enfin, les concentrations de CO₂ ont atteint les 402,9 parts par million pour la première fois depuis... 800 000 ans, selon l'étude des couches glaciaires.

CSPE : 8 milliards d'euros

Selon la CRE, les charges de service public de l'énergie devraient s'élever à 8 milliards d'euros en 2017. Ce montant concerne principalement le soutien aux énergies renouvelables (67% des charges dont 35% pour le photovoltaïque et 19% pour l'éolien) ainsi que la péréquation tarifaire dans les zones non interconnectées (21%). Suivent les aides à la cogénération (6%) et les dispositifs sociaux (5%). La CRE invite les pouvoirs publics à adopter des mesures pour faire baisser ces coûts. Les CSPE sont financées par des taxes intérieures sur la consommation finale d'énergie.

Étude : 100% vert électrique en 2050 ?

L'université de Stanford a livré une étude sur un scénario 100% électrique et renouvelable dans 139 pays en 2050. L'électrification de la totalité des usages (transports, chauffage, agriculture, industrie...), couplée à l'intensification du recours aux renouvelables (éolien, solaire, énergies marines...), créerait 24,3 millions d'emplois nets, tout en limitant le réchauffement climatique à 0,5°C. Outre les « barrières sociales et politiques », l'absence de la biomasse (bois, biométhane) rend ce scénario peu probable.

Areva n'est plus cotée en bourse

L'État est désormais actionnaire de la totalité des actions Areva, dont le retrait de la cote a eu lieu le 21 août.

Lors de son introduction en bourse en 2011, la société était valorisée 11,6 milliards d'euros, contre à peine 1,72 milliard aujourd'hui. Le groupe est désormais scindé en trois entités.

Areva SA se bornera à la gestion du dossier de construction de l'EPR finlandais et au remboursement des dettes du groupe. Les activités liées au cycle du combustible ont été filialisées dans NewCo, également contrôlée par l'État, tandis que celles concernant les réacteurs nucléaires (NP) devraient être transférées à EDF d'ici la fin de l'année.

Le réchauffement climatique brise la glace

Le *Christophe de Margerie*, un méthancier brise-glace de 300 m de long affrété par la société Total, a franchi le passage du Nord-Est de l'océan Arctique en deux semaines l'été dernier, reliant l'usine de liquéfaction de gaz située à Snovhit, en Norvège, et le port de Boryeong, en Corée du Sud.

Le réchauffement climatique a ouvert la route à ce raccourci maritime « *qui permet de rejoindre en quinze jours l'Asie par le détroit de Béring* », selon le groupe français, interrogé par l'AFP, c'est-à-dire la moitié du temps nécessaire lorsqu'il s'agit d'emprunter la route traditionnelle du canal de Suez.

Sigeif**RéseauxÉnergie**

est édité par le
Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France

64 bis, rue de Monceau, 75008 Paris
Tél. 01 44 13 92 44 - Fax 01 44 13 92 49

Directeur de la publication :
Serge Carbonnelle
Réalisation : Sigeif
Dépôt légal : 3^e trimestre 2017

Crédits illustrations :
p. 1 : Sansom Lacoste
p. 2 : Sigeif/DR

www.sigeif.fr